

faut le consentement unanime de la Chambre. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que cette motion soit réservée?

Des voix: D'accord!

(La motion est réservée.)

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

DÉDUCTION DES MONTANTS VERSÉS À LA CAISSE DES PARTIS POLITIQUES

M. J. E. Lloyd (Halifax) propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de modifier la loi de l'impôt sur le revenu de manière à permettre aux contribuables de déduire du revenu imposable les contributions à la caisse de partis politiques inscrits, de caractère national, pourvu que ces déductions ne dépassent pas un pourcentage maximum spécifié du revenu imposable.

—Monsieur l'Orateur, si le principe de cette résolution était adopté, un contribuable canadien pourrait, en somme, détourner un montant limité de son revenu au bénéfice d'un parti politique, montant qui, autrement, serait versé en impôts sur le revenu.

Plusieurs motifs m'ont incité à présenter ce projet de résolution. Ils s'inspirent notamment du fait que le rôle du gouvernement en ce qui a trait à la direction des affaires économiques du pays comporte de plus grandes responsabilités que jamais. Nous nous en rendons compte lorsque nous songeons à la répercussion que pourraient avoir sur notre économie les nouvelles politiques adoptées aux conférences du GATT. Nous avons jugé nécessaire d'établir un conseil économique pour conseiller le gouvernement sur la situation économique du pays et sur les mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour l'améliorer.

La répartition des pouvoirs en vertu de notre constitution fédérale a permis au gouvernement provinciaux de s'intéresser à la question de la planification économique dans les limites de leur territoire. Leurs objectifs provinciaux doivent concorder avec les nôtres. Le Canada a jugé bon récemment de stabiliser le dollar canadien et d'en fixer la valeur à 92½ cents grâce à l'assistance financière du Fonds monétaire international. Cette décision a suscité des avantages pour certains secteurs de notre économie et des inconvénients pour d'autres.

Le degré d'opulence de l'économie canadienne est subordonné au volume de nos exportations à travers le monde. Tous les gouvernements s'emploient à utiliser leurs pouvoirs en vue de créer de l'emploi pour tous leurs peuples. Ils sont donc forcés de prendre des mesures économiques qui appelleront des contre-mesures, de même que la collaboration de notre gouvernement national, ce qui peut réduire les occasions de progrès pour certaines industries qui existent au Canada et de gain pour d'autres.

Il incombe au gouvernement du Canada et au parlement de prendre des décisions difficiles à la lumière des tendances internationales qui se manifestent, tout en tenant compte des avantages dont l'ensemble du Canada pourra bénéficier. Les responsabilités écrasantes qui incombent aux gouvernements dans le domaine économique, dans le monde d'aujourd'hui et de demain, retombent sur les hommes et les femmes élus au parlement et dans les assemblées législatives.

Pour s'assurer que le parlement s'acquittera de ses fonctions avec un maximum d'objectivité démocratique, en toute justice et impartialité, nous maintenons le régime de partis, nous nommons et élisons leurs membres. Ce procédé exige des fonds qui doivent s'accumuler sans cesse dans les caisses des partis, non seulement pour les dépenses électorales, mais aussi pour maintenir les responsabilités des partis entre les élections.

Si l'on n'encourage pas les Canadiens à fournir leur apport aux partis politiques comme citoyens démocratiques qui accomplissent leur devoir civique, nous incitons les influences antidémocratiques à agir sur les élus. En avril 1962, une commission instituée par feu le président Kennedy présentait au Congrès américain un rapport d'enquête qu'elle avait faite sur les frais des campagnes électorales pour la présidence et la vice-présidence. Je cite un passage de ce rapport:

Étant donné les mises de fonds irrégulières et les crises périodiques du financement des campagnes électorales, les particuliers et les organismes qui fournissent des dons importants à des moments critiques peuvent hypothéquer moralement un candidat. Donc, le cynisme général au sujet du régime démocratique qu'ils produisent résulte de l'échec troublant et fondamental des usages actuels.

Le fait que les partis politiques dépendent dans une large mesure, au cours des campagnes présidentielles, des dons généreux et des dépenses d'un nombre relativement restreint de personnes et d'organismes, peut donner lieu à plusieurs fausses interprétations. Certes, la plupart des bailleurs de fonds en périodes électorales ne s'attendent pas à recevoir de bénéfices précis, mais pour la vigueur et le bon renom du régime démocratique, nous espérons qu'un nombre accru de bailleurs de fonds permettront de répartir plus largement les frais des campagnes électorales et de mieux diffuser au sein de la population l'esprit véritable de la participation à la politique en démocratie.

La commission américaine de 1962 a recommandé notamment que la moitié des contributions de particuliers, jusqu'à concurrence de \$10 par année, puisse être déduite de l'impôt annuel sur le revenu, ou que les contribuables soient autorisés à déduire jusqu'à concurrence de \$1,000 par année de leur revenu imposable.

Bien des gens qui ont une connaissance pratique de notre régime politique craignent que des tentatives en vue de faire subventionner par les gouvernements le coût des élections puissent affaiblir le régime démocratique.